

Des politiques publiques plus humanistes et inclusives : un enjeu majeur en temps de crise

En ces temps difficiles et incertains, le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CCLPES) exprime son inquiétude face aux conséquences des compressions budgétaires et des politiques publiques qui risquent d'aggraver les inégalités sociales et économiques. Le CCLPES rappelle l'importance de préserver et de renforcer le filet social, un rempart essentiel pour protéger les personnes les plus vulnérables.

La guerre tarifaire déclenchée par les États-Unis ajoute une couche de complexité à la crise multiforme qui frappe le Québec (itinérance, logement, insécurité alimentaire, accès aux services de santé et aux services sociaux...). Dans un contexte d'incertitude croissante, les compressions budgétaires annoncées par le gouvernement, les déficits notamment à l'Agence Santé Québec et la dégradation rapide de l'environnement économique, politique et social accentuent les risques de pauvreté et d'exclusion sociale et affectent directement les personnes vulnérables. Pour ne donner que quelques exemples, la suppression du bouclier fiscal, la récente suspension du programme « RénoRégion » ainsi que celle du programme d'adaptation à domicile pourraient toucher plus durement les personnes à faible revenu, celles isolées, certaines personnes âgées, les personnes en situation de handicap.

Si le CCLPES reconnaît la nécessité d'efficacité et de performance des politiques publiques, celles-ci ne doivent jamais se faire au détriment des citoyens les plus vulnérables (le soutien aux personnes étant en lui-même un indicateur de performance des services publics). Voilà pourquoi l'article 20 de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (la Loi) devrait être considéré comme un préalable essentiel à toute action gouvernementale : « Chaque ministre, s'il estime que des propositions de nature législative ou réglementaire pourraient avoir des impacts directs et significatifs sur le revenu des personnes ou des familles qui, selon les indicateurs retenus en application de la présente loi, sont en situation de pauvreté, fait état des impacts qu'il prévoit lors de la présentation de ces propositions au gouvernement. » Cet engagement doit être respecté pour garantir une société juste et inclusive.

Nous devons savoir combien de personnes sont affectées par les compressions budgétaires et les déficits tels que ceux annoncés par l'Agence Santé Québec et de quelle manière. Parce que ces données sont cruciales pour prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le portrait exhaustif des coupes ou restrictions budgétaires doit être connu. En effet, la pandémie a démontré que le soutien aux plus démunis réduit certaines conséquences de la crise. Lorsque les individus disposent des ressources nécessaires, ils développent ainsi une plus grande résilience. Or, les personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale n'ont ni épargne ni réseau de soutien leur permettant de faire face aux difficultés.

Selon les préambules énoncés dans la Loi, « la pauvreté et l'exclusion sociale peuvent constituer des contraintes pour la protection et le respect de la dignité humaine; leurs effets freinent le développement économique et social du Québec, menaçant sa cohésion et son

équilibre. » Plus que jamais, le Québec a besoin d'une société forte et solidaire, où chaque citoyen, quel que soit son statut, participe à son édification.

Dans cette perspective, le CCLPES recommande vivement que les ministères et organismes publics identifient et documentent les risques encourus par les personnes vulnérables avant d'engager des réductions budgétaires, des diminutions de service ou une révision de programme les concernant. Une fois cette évaluation réalisée, les mesures d'atténuation doivent être rendues publiques et tenir compte des aspects humains.

Le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.